



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Julie NOVELLI
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Arrivé après la 11 <sup>ème</sup> délibération
4	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
5	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération
7	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
8	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
9	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
10	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
11	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
12	MERY	FONTAINE Nathalie	Arrivée après la 9 <sup>ème</sup> délibération
13	MOTZ	CLERC Daniel	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	ONTEX	CARRIER Christiane	
16	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
17	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
18	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
19	SAINT OURS	ALLARD Louis	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
24	VOGLANS	MERCIER Yves	

21 communes présentes

**Absents excusés :**

GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 mars 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 20 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 20 présents et 3 procurations.

Olivier ROGNARD est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 2      Année : 2025

Exécutoire le : **15 AVR. 2025**

Publiée / Notifiée le : **15 AVR. 2025**

Visée le : **08 AVR. 2025**

### MARCHÉS PUBLICS

#### **Marché n°2024-062 : Accord cadre relatif à la sécurité et médiation sur le site de la plage du Bourget du Lac (lot 3) - Attribution**

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte notamment sur la réalisation de prestations de médiation et de sécurité sur les sites d'Aqualac, de la base de loisirs des Mottets et de la plage du Bourget du lac.

Les missions confiées ont un aspect prioritairement préventif et visent à intervenir auprès des usagers des différents sites afin de garantir leur tranquillité et une bonne utilisation des sites.

Le marché a été passé selon une procédure formalisée. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, avec les montants maximums suivants, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois :

- Lot 1 (Aqualac) : maximum annuel 90 000 € HT
- Lot 2 (Base de loisirs des Mottets) : maximum annuel : 40 000 € HT
- Lot 3 (plage du Bourget du Lac) : maximum annuel : 35 000 € HT

Les lots 1 et 2 ont été attribués par le Bureau de Communauté le 4 mars 2025.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 18 février 2025, propose de retenir :

- Pour le lot 3 (Plage du Bourget du lac) : l'entreprise MR2S.

Le montant du Devis d'Aide au Dépouillement est de 20 448.00 € HT (24 537.60 € TTC) pour un montant estimé de 25 000€ HT),

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service commande publique.

Les imputations budgétaires s'effectueront sur les sections fonctionnements (inscription budget 2025) : AQUALAC 134 et 1341 sur le compte 62822, Plage des Mottets en 6282.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,  
Olivier ROGNARD

- |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 33</li><li>- Présents : 21</li><li>- Présents et représentés : 24</li><li>- Votants : 24</li><li>- Pour : 24</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DELIBERATION 2 : MARCHE N.2024-062 : ACCORD CADRE RELATIF A LA SECURITE ET MEDIATION SUR LE SITE DE LA PLAGE DU BOURGET DU LAC (LOT 3) - ATTRIBUTION

---

**Date de transmission de l'acte :** 08/04/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/04/2025

---

**Numéro de l'acte :** D5408 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250401-D5408-DE

---

**Date de décision :** 01/04/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

~~1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)~~